Province de Québec

Municipalité Régionale de Comté de L'Amiante

Règlement numéro 91 modifiant diverses dispositions du schéma d'aménagement révisé

Copie certifiée conforme à l'original

Le jeudi 15 février 2007

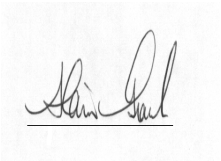

Alain Gravel, directeur général et secrétaire trésorier

Attendu que le conseil des maires a adopté le 10 mai 2006 le projet de règlement numéro 91 amendant le schéma d'aménagement révisé identifié comme le règlement 75;

Attendu que suite à l'avis de Mme la Ministre des Affaires municipales et Régions, le règlement 91 est adopté en ne retenant que la disposition qui n'a pas fait l'objet d'un commentaire de Mme la Ministre;

Attendu que cette disposition concerne le remplaçant de l'aire d'affectation agricole dynamique par l'aire d'affectation agricole viable dans les limites de la municipalité de Saint-Jean-de-Brébeuf;

En conséquence, il est décrété ce qui suit, à s'avoir :

1. Modification de la carte des grandes affectations du territoire

La carte des grandes affectations du territoire est modifiée en remplaçant l'aire d'affectation agricole dynamique par l'aire d'affectation agricole viable dans les limites de la municipalité de Saint-Jean-de-Brébeuf tel qu'il apparaît sur la carte ci-dessous :

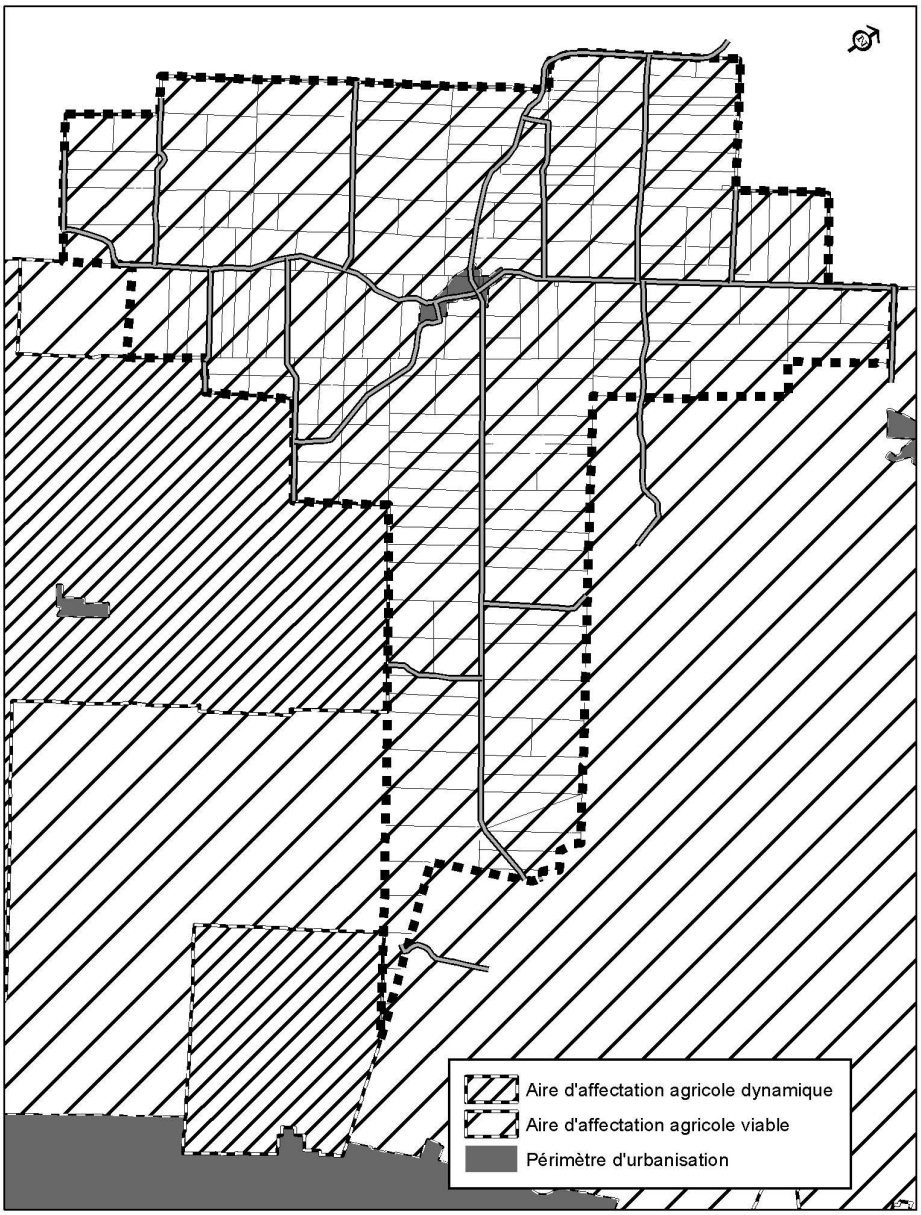
Aire d'affectation agricole dynamique
Aire d'affectation agricole viable
Périmètre d'urbanisation

2. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

(Signé) Hélène Faucher
Hélène Faucher, préfet

(Signé) Alain Gravel
Alain Gravel, directeur général, et secrétaire-trésorier